



Demande d'accès annuel à l'aire piétonne

Comment effectuer votre demande		Informations	Retrait	Dépôt
Sur place	Hôtel de Ville	.	.	.
Sur place	Mairie Annexe de Serres	.	.	.
Chez vous	www.carpentras.fr	.	.	.
Courrier	BP 264 – 84208 Carpentras cedex	.	.	.
Par tél.	04 90 60 84 00	.	.	.

• **Hôtel de Ville** Place Maurice Charretier à Carpentras

Lundi au jeudi > 8 h 00 à 12 h 30 et 13 h 30 à 17 h 30
Vendredi > 8 h 00 à 12 h 30 et 13 h 30 à 16 h 30
Samedi > 9 h 00 à 12 h 00 (sauf juillet et août)

• **Mairie Annexe de Serres**

Lundi au jeudi > 8 h 15 à 12 h 00 et 13 h 15 à 16 h 30
Vendredi > 8 h 15 à 12 h 00 et 13 h 15 à 15 h 00

Dans quelle situation puis-je demander un badge d'accès ?

- **Situation 1** : Je suis propriétaire ou locataire, je possède un (ou plusieurs) véhicule(s) et je possède une (ou plusieurs) place(s) de stationnement (garage, place de stationnement dans cour privative...) au sein de la zone (attention le nombre de badges délivrés dans cette situation sera identique au nombre de places de stationnements du demandeur).
- **Situation 2** : Je suis propriétaire ou locataire, je possède un (ou plusieurs) véhicule(s) et je ne possède pas de place de stationnement.
- **Situation 3** : Je suis propriétaire ou locataire. Je n'ai pas de véhicule (la délivrance d'un badge sera étudiée au cas par cas).
- **Situation 4** : Je suis commerçant/profession libérale de la zone piétonne

Conditions d'utilisation du droit d'accès à la zone piétonne

Le droit d'accès est délivré pour une période d'un an renouvelable.

L'accès à la zone piétonne est limité à 30 min pour les usagers des situations 2, 3 et 4.

Le véhicule du bénéficiaire doit être stationné de manière à ne bloquer ni la circulation, ni les portes d'entrées des immeubles et commerces, ni l'intervention des secours et forces de l'ordre.

Les usagers avec garage ou parking (situation 1) auront l'obligation de stationner leur véhicule dans leur domaine privé, sous peine d'amende.

Le temps minimum entre deux entrées est de 30 min.

Quand et comment effectuer la demande ?

Faire la demande au minimum **10 jours** avant la date de début du besoin.

Après avoir complété et transmis le formulaire de demande d'accès à l'aire piétonne, la mairie instruira ma demande et me délivrera un badge d'accès personnel.

Le formulaire peut être renvoyé par courriel à :

badge@carpentras.fr

La remise des badges d'accès s'effectue sur rendez-vous.

Documents à joindre à la demande :

La réception de votre dossier complet conditionnera la délivrance d'un droit d'accès

Situation 1

- Copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Copie de la carte grise du (des) véhicule(s)
- Copie d'un justificatif d'une place de stationnement ou d'un garage (taxe d'habitation, bail, etc.)
- Copie de la taxe d'habitation ou acte notarié ou bail de l'année en cours

Situation 2

- Copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Copie de la carte grise du (des) véhicule(s)

Situation 3

- Copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Justificatif de la demande avec précision des horaires et jours d'accès
- Copie de la carte grise du (des) véhicule(s) devant avoir accès à la zone

Situation 4 :

- Copie de la carte grise du (des) véhicule(s) devant avoir accès à la zone
- Copie d'un justificatif de domiciliation de moins de 3 mois ou de propriété
- Extrait du registre du commerce (KBIS) pour les commerçants
- Tout justificatif permettant de prouver l'exercice d'une profession libérale dans la zone piétonne



Cadre réservé à l'administration :

DATE :

N° DE LA DEMANDE :

Renseignements concernant le demandeur :

Nom de la société _____	Nom / Prénom du demandeur _____
N° SIRET _____	Adresse _____
Téléphone : _____	Portable : _____
E-mail : _____	

Renseignements concernant le besoin :

Nature du besoin (cocher la situation correspondante)	<input type="checkbox"/> Situation 1* : Je suis propriétaire ou locataire, je possède un (ou plusieurs) véhicule(s) et je possède une (ou plusieurs) place(s) de stationnement (garage, place de stationnement dans cour privative...) au sein de la zone (attention le nombre de badges délivrés dans cette situation sera identique au nombre de stationnement). <input type="checkbox"/> Situation 2* : Je suis propriétaire ou locataire, je possède un (ou plusieurs) véhicule(s) et je ne possède pas de place de stationnement. <input type="checkbox"/> Situation 3* : Je suis propriétaire ou locataire. Je n'ai pas de véhicule (la délivrance d'un badge sera étudiée au cas par cas). <input type="checkbox"/> Situation 4* : <input type="checkbox"/> Commerçant de la zone piétonne <input type="checkbox"/> profession libérale exercée dans la zone piétonne :	
Adresse concernée	84200 CARPENTRAS	
Durée du besoin (pour la situation 3 uniquement)	Jours : Du/...../..... au/...../..... horaires : Deh àh et deh àh LUNDI - MARDI - MERCREDI - JEUDI - VENDREDI - SAMEDI - DIMANCHE	
Cadre réservé à l'administration : Zone piétonne concernée	<input type="checkbox"/> rue de la République <input type="checkbox"/> place du Général de Gaulle <input type="checkbox"/> rue Moricelly <input type="checkbox"/> rue Barjavel <input type="checkbox"/> place Maurice Charretier <input type="checkbox"/> rue de la Juiverie <input type="checkbox"/> place des Pénitents Noirs	<input type="checkbox"/> rue du Vieil Hôpital <input type="checkbox"/> place Sainte Marthe <input type="checkbox"/> rue de l'Evêché <input type="checkbox"/> rue Porte de Montoux <input type="checkbox"/> place du Colonel Mourret <input type="checkbox"/> rue Raspail
Véhicule concerné :	Marque _____ Type _____ N° d'immatriculation _____	

Le demandeur certifie que les renseignements indiqués ci-dessus sont exacts
A Carpentras, le _____

Signature _____